



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DU
L'UBAYE SERRE PONÇON



TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Introduction – Contexte	3
Pourquoi réduire ses déchets ?	3
Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	3
Qu'est-ce que le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ?	3
Quel est le cadre législatif ?	5
Etat des lieux	5
Données socio-démographiques	5
Urbanisme et Habitat	6
Données socio-économiques	6
Activité et emploi	6
Revenus et taux de pauvreté	6
Données déchets	6
Etat des lieux quantitatifs (ORD&C et MODECOM)	8
Etat des lieux qualitatifs	8
Acteurs potentiels	11
Matrice AFOM	12
Le plan d'actions	13
Les objectifs stratégiques	13
Les actions du PLPDMA	15
Retroplanning	46
Lexique	48

INTRODUCTION – CONTEXTE

POURQUOI REDUIRE SES DECHETS ?

Pour des raisons environnementales :

- Impact de la gestion des déchets (transport, incinération...) notamment en termes d'émission de gaz à effet de serre
- Economie des ressources naturelles
- Impact sur la biodiversité des déchets retrouvés dans les milieux naturels

Pour des raisons économiques :

- La prévention des déchets participe à la maîtrise des coûts du service (économie sur la collecte et le traitement des déchets)
- La prévention peut aussi contribuer au développement économique du territoire (ex : lien entre réemploi et action sociale)

« LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS »

QU'EST-CE QUE LA PREVENTION DES DECHETS ?

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits.

La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour :

- Économiser les matières premières épuisables,
- Limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets,
- Diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité nationale.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ?

Le périmètre d'intervention des PLPDMA correspond principalement au périmètre d'intervention du Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD).

Cela englobe l'ensemble des Déchets ménagers et assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets produits par les usagers ménagers et professionnels qui sont collectés par le SPPGD :

- Les **Ordures ménagères et assimilées** (OMA), qui étaient la cible des objectifs quantitatifs des anciens PLP : ce sont les déchets produits « en routine » par les ménages. Cela englobe les ordures ménagères résiduelles (OMR), les emballages, les journaux-revues-magazines (JRM) et le verre ;

- Les **déchets dits « occasionnels »**, comme les encombrants, le mobilier ;
- Les **déchets collectés dans les déchèteries** (tous les flux collectés sont en théorie inclus, avec parfois une exception pour les déblais et gravats).



Figure 1 : Périmètre d'intervention du service public de prévention et de gestion des déchets

Toutefois, deux autres flux de déchets qui ne relèvent pas du SPPGD sont susceptibles d'être pris en compte dans les PLPDMA. Ces deux flux font l'objet d'axes développés dans le Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA de l'ADEME (2016). Il s'agit des déchets d'activités économiques (DAE) non collectés par le SPPGD (les déchets d'entreprises collectées par le SPPGD étant considérés comme des déchets « assimilés » et inclus par hypothèse dans le champ d'intervention central des PLPDMA) et des déchets du BTP.

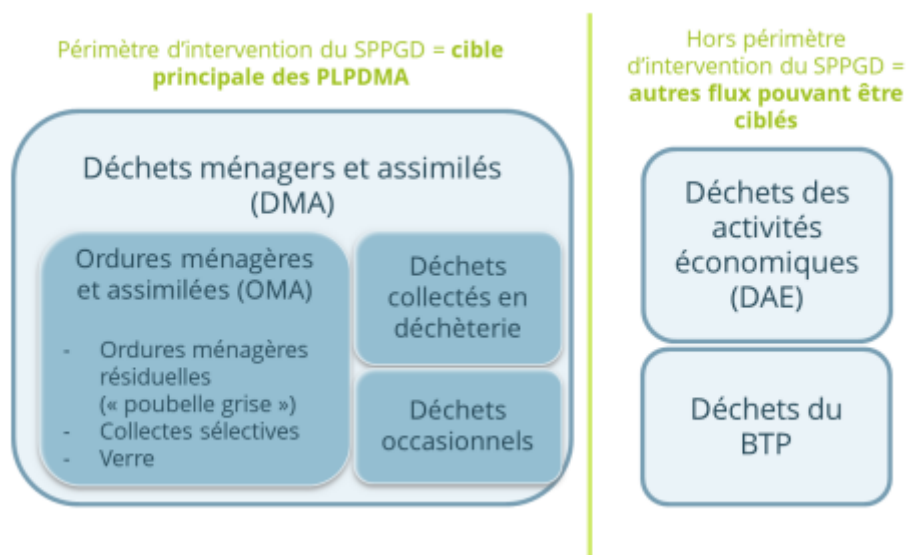


Figure 2 : Schéma des flux ciblés par le PLPDMA

QUEL EST LE CADRE LEGISLATIF ?

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis 2012 en vertu de la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II ». Auparavant, les programmes de prévention étaient une démarche volontaire. Les collectivités qui se lançaient, bénéficiaient d'un soutien technique et financier de l'ADEME. Cette obligation concerne les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compétence collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR).

Le contenu et le processus d'élaboration des PLPDMA sont précisés dans le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA. Ainsi, celui-ci doit notamment inclure un état des lieux, des objectifs de réduction des Déchets ménagers et assimilés (DMA), un plan d'action permettant d'atteindre ces objectifs et des indicateurs de suivi. En outre, une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) doit être constituée, donner son avis sur le projet de PLPDMA et se réunir de nouveau tous les ans pour suivre la mise en œuvre du programme, évaluer et donner son avis pour réajuster si nécessaire les actions et les objectifs.

Les PLPDMA sont élaborés pour 6 ans. Ils doivent inclure un objectif de réduction des DMA compatible avec les objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et tenant compte de l'objectif de réduction de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010, inscrit dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, deux instances de gouvernance ont été mises en place :

- Le **Comité de pilotage** (COPIL) est l'instance de pilotage qui intervient aux moments clés de l'élaboration du PLPDMA. Restreint au service déchets et aux élus référents, il a un rôle décisionnel.
- La **Commission consultative d'élaboration et de suivi** (CCES) est complémentaire du COPIL. Intégrant des élus et services des collectivités mais aussi des acteurs extérieurs, elle intervient au cours de l'élaboration du PLPDMA avec un rôle consultatif sur le diagnostic (première réunion) puis sur le plan d'action (deuxième réunion). Elle a également vocation à se réunir tous les ans.

A ces deux instances s'ajoutent un niveau de concertation élargie : les groupes de travail thématiques (prévus à la phase 2). Les entretiens semi-directifs menés avec certains acteurs (en phase 1) permettent également de prendre en compte l'avis des acteurs du territoire. Ces différents éléments participent de la co-construction du PLPDMA.

ETAT DES LIEUX

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

La Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » a été créée le 31 décembre 2017, par arrêté préfectoral. Elle est située dans le département des Alpes de Haute Provence et regroupe 13 communes avec Barcelonnette comme ville sous-préfecture.

Selon l'indicateur retenu et les dernières données disponibles, en 2024, on dénombre 7922 résidents permanents (source INSEE) sur l'ensemble des 13 communes, et 18 002 personnes selon les données de population DGF. Dans le cadre du PLPDMA et plus généralement de la gestion du SPPGD de la CCVUSP, l'indicateur de la population DGF est privilégié. Toutefois, certaines données démographiques

ne sont disponibles qu'avec la comptabilisation plus restreinte de la « population INSEE ». Selon les données de l'INSEE, la CCVUSP comptait 3 808 ménages en 2022.

La ville de Barcelonnette regroupe 2724 habitants en 2024 (population INSEE) soit 34,4 % de la population de la CCVUSP. La deuxième commune la plus peuplée est Jausiers avec 1 167 habitants (pop. INSEE) soit 14,7 % de la population. Les 11 autres communes ont des populations comprises dans la fourchette de 110 à 810 habitants.

URBANISME ET HABITAT

D'après les données INSEE de 2022, la majorité des logements sont des résidences secondaires : celles-ci représentent 70 % des logements en 2022. Les résidences principales constituent 25,8 % des logements. La tendance est donc inverse à ce qui est observé en France métropolitaine où 82,1 % des logements sont des résidences principales, et seul 9,8 % des résidences secondaires. Il y a également 4,3 % de logements vacants.

Les maisons sont minoritaires face aux appartements. Les premières représentent 34,6 % des logements contre 63,3 % pour les seconds. Les autres types de logements représentent 2,1%.

Composition des ménages : 57,6 % des ménages de la CCVUSP sont des familles (avec ou sans enfants). 41,3 % sont des personnes seules et 1,1 % sont d'autres ménages sans familles.

Pyramide des âges : 61,2 % des habitants de la CCVUSP sont dans la tranche d'âge des 30 à 74 ans. 26,4 % ont moins de 30 ans et 12,3 % ont 75 ans ou plus.

DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

ACTIVITE ET EMPLOI

En 2022, la population de 15 à 64 ans compte 73 % d'actifs ayant un emploi, 6,2 % de chômeurs et 20,8 % d'inactifs (dont 6,3 % d'élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés, 7,6 % de retraités ou pré-retraités et 6,9 % d'autres inactifs).

REVENUS ET TAUX DE PAUVRETE

La médiane du revenu disponible par unité de consommation sur la CCVUSP est de 21 250 € en 2021. Le taux de pauvreté des ménages est de 16,0 % en 2021.

DONNEES DECHETS

Entre autres compétences, la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » assure la collecte et le traitement des déchets des usagers sur le territoire des 13 communes qui la compose. Depuis le 1er septembre 2018, la CCVUSP a adhéré au Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SYDEVOM04) à qui elle a confié :

- La collecte, le transport et le traitement des Points d'Apport Volontaire (PAV), hormis le « verre » qui est transporté et traité par un opérateur privé,
- L'exploitation du quai de transfert de Plan La Croix pour les Ordures Ménagères (OM) et les emballages bi-flux (papiers-cartonnettes, plastiques, métal),

- Le transport et le traitement de bennes de déchèterie (« bois A », « ferraille », « encombrants », « cartons » et « plâtre »),
- La gestion des contrats avec certains éco-organismes et repreneurs/recycleurs (« emballages » et « cartons bruns »),
- La communication sur la réduction, la prévention, le tri et la gestion des déchets.

Ci-dessous la répartition des missions entre les services de la CCVUSP et le SYDEVOM04 pour la gestion des déchets sur le territoire :

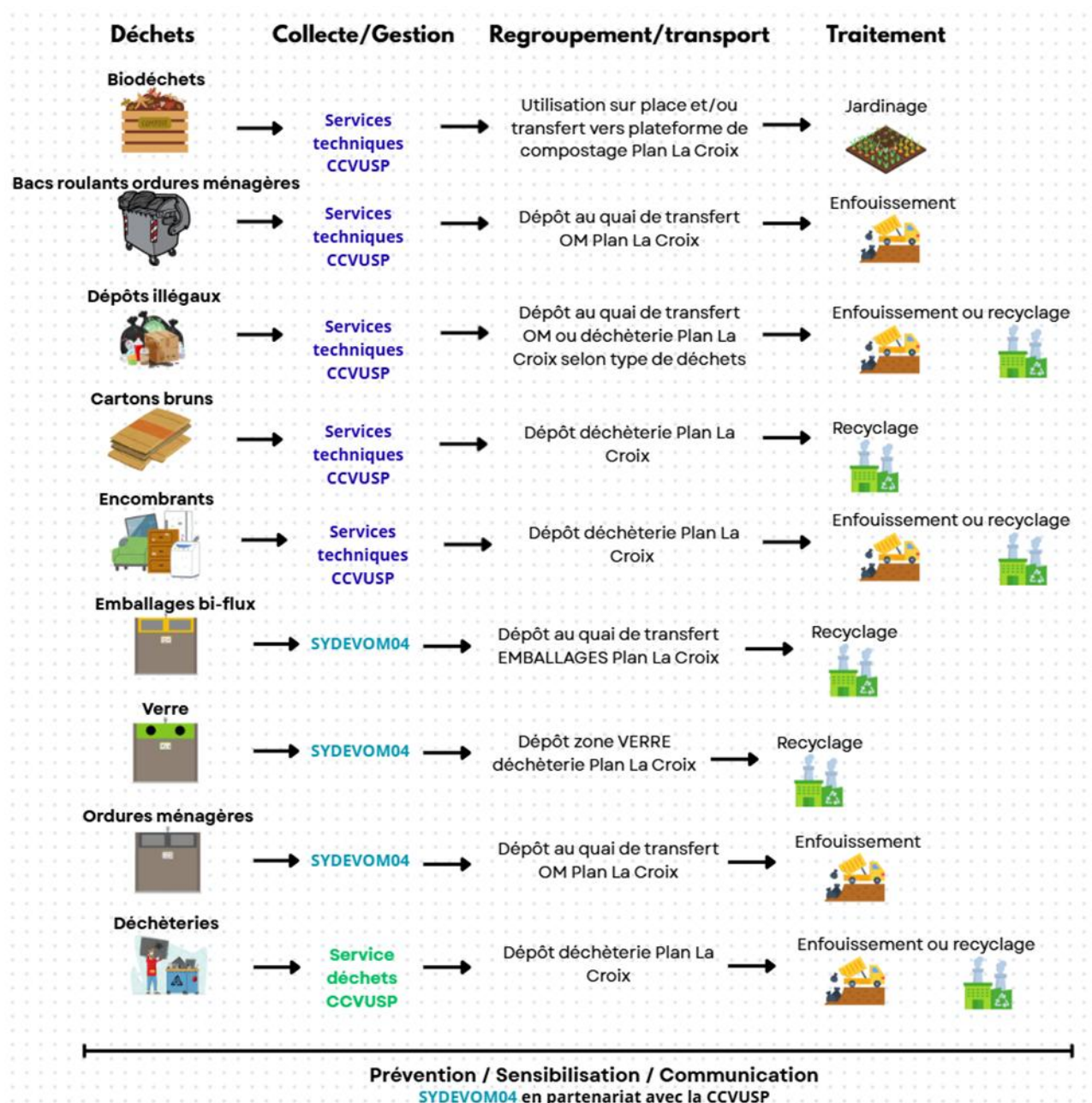


Figure 3 : Schéma sur la répartition des missions entre les services de la CCVUSP et du SYDEVOM04

ETAT DES LIEUX QUANTITATIFS (ORD&C ET MODECOM)

D'après les données de l'Observatoire Régional des Déchets (ORD&C), en 2023, la production de DMA hors gravats sur le territoire de la CCVUSP est de 5830 tonnes soit environ 766 kg/hab. (population INSEE : 7613 habitants en 2023). En population DGF (17 981 habitants en 2023), le ratio est d'environ 324 kg/hab. Parmi ces déchets produits, environ 51,5 % sont des ordures ménagères et assimilées.

À la suite de la réalisation en 2025 de quatre caractérisations d'ordures ménagères sur quatre secteurs différents de la vallée de l'Ubaye, voici la composition moyenne des OM sur le territoire de la CCVUSP :

Composition moyenne des ordures ménagères dans la vallée de l'Ubaye en 2025

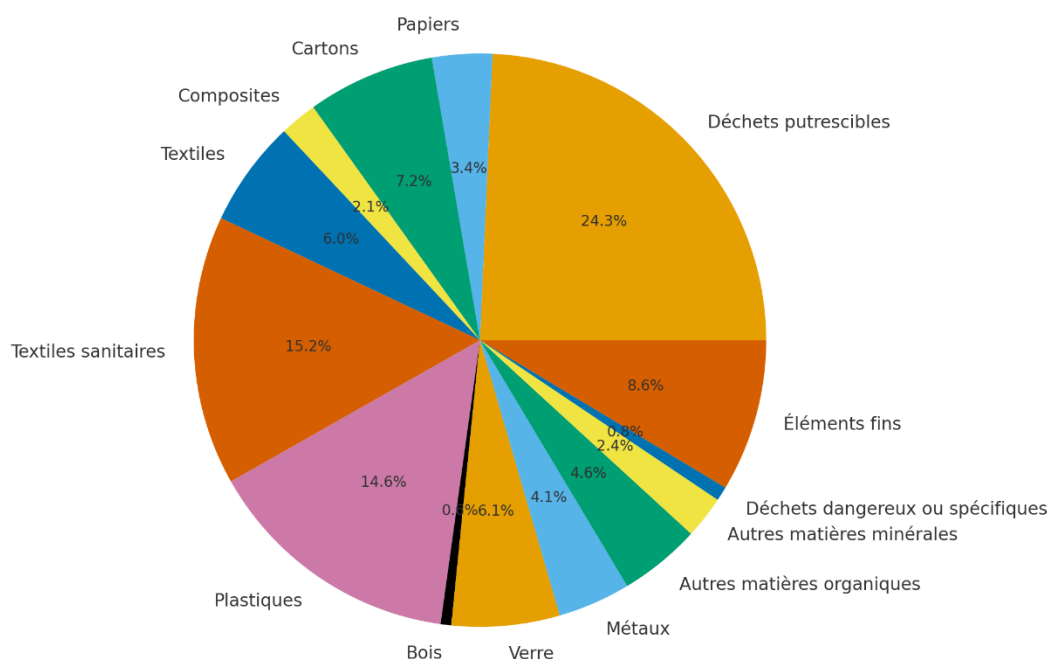


Figure 4 : Composition moyenne des OM de la vallée de l'Ubaye en 2025

Parmi ces déchets, environ 70% d'entre eux auraient pu être triés, apportés en déchèterie ou déposés dans un composteur :

- 37,5% de ces déchets relèvent de la collecte sélective (emballages, papiers, verre, cartons)
- 24,3% sont des déchets putrescibles à déposer dans un composteur partagé ou à composter à domicile.

ETAT DES LIEUX QUALITATIFS

Entre 2010 (année de référence pour atteindre l'objectif réglementaire) et 2020, les tonnages de DMA collectés par la CCVUSP, hors gravats, ont connu une augmentation globale de 11,6 %, soit une augmentation moyenne de 1,11 % par an.

Le ratio de DMA en kg/hab./an augmente lui de 9,2 %, entre 2010 et 2020. Cette augmentation ne va pas dans le sens des objectifs de la loi AGECL. Le ratio de DMA a connu une période de relative stabilité entre 2010 et 2016, pour ensuite connaître une augmentation entre 2016 et 2018. Cette augmentation est notamment due à la réorganisation de la communauté de communes qui a vu sa population augmenter avec la fusion avec Ubaye Serre-Ponçon. Une baisse de ce ratio est ensuite constatée au cours des années 2019 et 2020.

Cette évolution à la hausse des ratios de DMA est liée en grande partie aux déchets hors OMA (déchets déposés en déchèterie). En effet, nous remarquons ci-dessous que l'évolution des DMA entre 2010 et 2020 suit la même tendance à la hausse que celle des déchets hors OMA. A l'inverse, le ratio d'OMA baisse sur cette même période (-7,8 %). Cette baisse du ratio d'OMA est due à l'importante baisse du ratio d'OMR (-15,3 %), qui s'est faite en parallèle de la hausse importante des ratios d'emballages-papiers (+45,7%) et de verre (+38,3%).

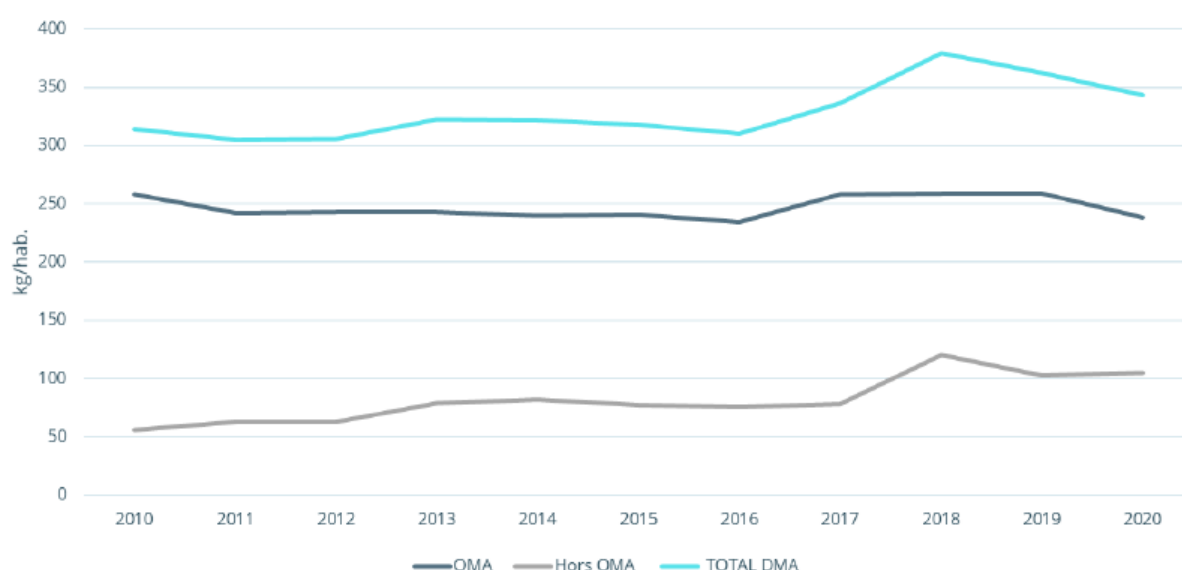


Figure 5 : Evolution des tonnages OMA et Hors OMA (en kg/hab) entre 2010 et 2020

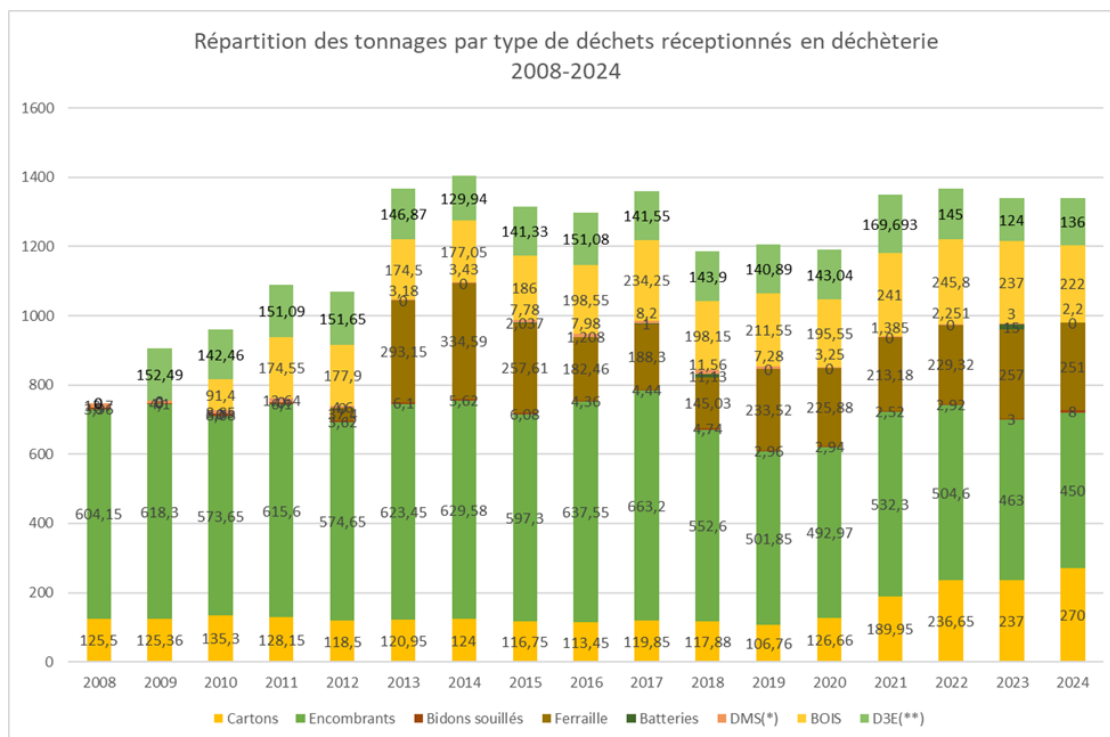


Figure 6 : Evolution des tonnages par type de déchets réceptionnés en déchèterie entre 2008 et 2024

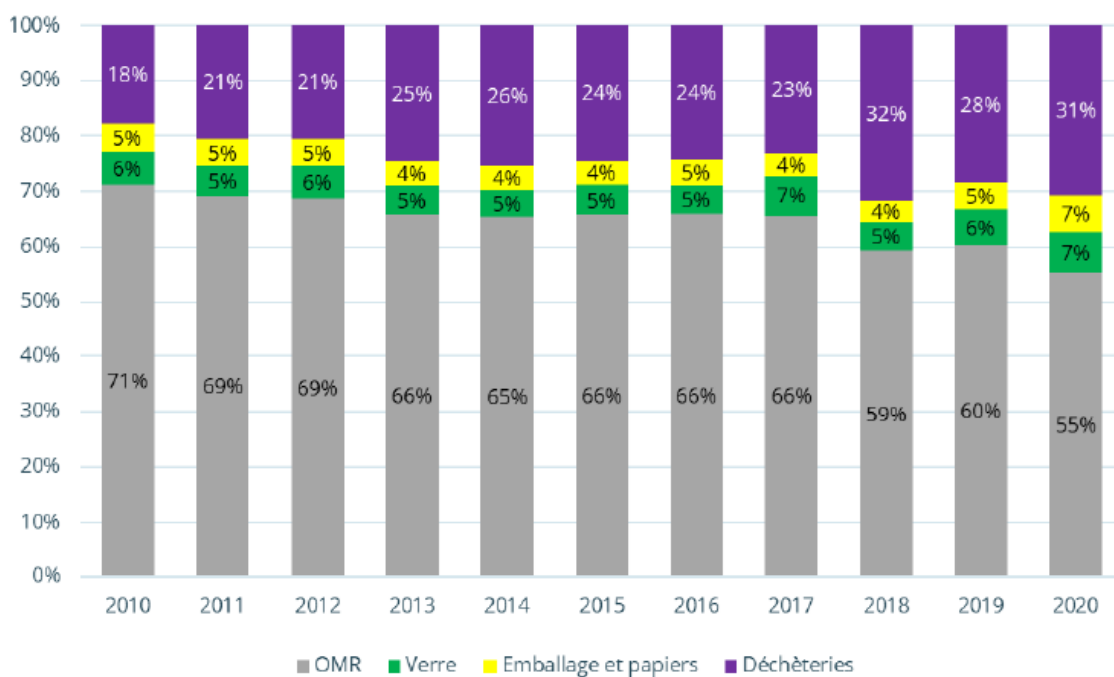


Figure 7 : Evolution des différents flux entre 2010 et 2020

ACTEURS POTENTIELS

Acteurs locaux ayant participé aux Groupes de Travail Thématiques (GTT) réalisés en 2022 :

Types d'acteurs	Noms	Groupes de travail	Thématiques
Bureau d'études	ECOGEOS	GTT n° 1-2-3-4	Informier et sensibiliser les usagers ; Réduire les déchets de professionnels et des activités touristiques ; Réduire et mieux valoriser les biodéchets et les déchets verts ; Favoriser le réemploi et la consommation responsable
Acteurs publics	CCVUSP	GTT n° 1-2-3-4	Informier et sensibiliser les usagers ; Réduire les déchets de professionnels et des activités touristiques ; Réduire et mieux valoriser les biodéchets et les déchets verts ; Favoriser le réemploi et la consommation responsable
	SYDEVOM04	GTT n° 1-2-3-4	Informier et sensibiliser les usagers ; Réduire les déchets de professionnels et des activités touristiques ; Réduire et mieux valoriser les biodéchets et les déchets verts ; Favoriser le réemploi et la consommation responsable
	Commune Faucon de Barcelonnette	GTT n°2	Réduire les déchets de professionnels et des activités touristiques
	Commune Jausiers	GTT n°3	Réduire et mieux valoriser les biodéchets et les déchets verts
	Commune Les Thuiles	GTT n°3	Réduire et mieux valoriser les biodéchets et les déchets verts
	CCAS Barcelonnette	GTT n°3	Réduire et mieux valoriser les biodéchets et les déchets verts
Acteurs institutionnels	Cité scolaire A. Honnorat	GTT n°1	Informier et sensibiliser les usagers
	Ubaye Tourisme	GTT n°2	Réduire les déchets de professionnels et des activités touristiques
Acteurs économiques	Carrefour Market	GTT n°2	Réduire les déchets de professionnels et des activités touristiques
	INTEGRAL	GTT n°2	Réduire les déchets de professionnels et des activités touristiques
Associations	Jardins partagés	GTT n°3	Réduire et mieux valoriser les biodéchets et les déchets verts
	L'Envolée	GTT n°2	Réduire les déchets de professionnels et des activités touristiques
	Repar'Club	GTT n°1 et 4	Informier et sensibiliser les usagers ; Favoriser le réemploi et la consommation responsable
	ECCU – Solidaritat Ubaye	GTT n°2	Réduire les déchets de professionnels et des activités touristiques
	ECCU	GTT n°1	Informier et sensibiliser les usagers
	GESPER	GTT n°1 et 3	Informier et sensibiliser les usagers ;

MATRICE AFOM

ATOUTS

- Une volonté politique d'agir pour la prévention
- Des actions en cours qui couvrent déjà les principaux axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME
- Des partenariats déjà en place avec des acteurs locaux (l'Envolée, les Fils d'Ariane) pour développer le réemploi
- Une diminution importante des ordures ménagères résiduelles entre 2010 et 2024 (-28,5%)
- Un travail engagé sur les modes de collecte, les biodéchets et la prévention permettant de construire une politique cohérente en matière de gestion des déchets
- Un passage en collecte en PAV qui incite à davantage trier
- La réorganisation du service déchets au sein de la collectivité
- La reconversion d'1 ETP anciennement dédié à la collecte vers la mise en place d'actions de compostage
- L'achat d'un broyeur mobile déchets verts mutualisé
- L'installation de composteurs partagés dans chaque commune
- Le recrutement de 2 ambassadeurs de tri en 2025

FAIBLESSES

- Une augmentation du ratio de déchets ménagers et assimilés (DMA) de 9,2% entre 2010 et 2020 ce qui ne va pas dans le sens des objectifs de la loi AGECL (-15% entre 2010 et 2030). Augmentation qui s'explique par l'augmentation de la population à la suite de la création de la Communauté de Communes en 2017
- Des gisements à éviter et/ou détourner au sein des OMR : collecte sélective (37,5%), biodéchets (24,3%)
- Des gisements à éviter et/ou détourner en déchetterie
- Des actions de prévention qui sont encore de faible ampleur
- Pas d'acteur du tri et de la gestion de proximité des biodéchets sur le territoire
- Une variation de fréquentation importante due au tourisme avec des personnes parfois moins sensibilisées, 70% des résidences sont secondaires
- Un ratio de déchets produits par habitant plus élevé que les références nationales, lié en partie à un territoire très touristique

OPPORTUNITES

- Un fort portage de la démarche de prévention par le SYDEVOM 04 et une complémentarité à cultiver
- De nombreux acteurs locaux recensés et engagés dans la démarche d'élaboration du PLPDMA : partenaires et relais potentiels
- Des partenariats avec les acteurs locaux à renforcer et développer sur des thématiques comme le réemploi, les biodéchets ou la consommation responsable
- Des attentes des habitants, des acteurs locaux et des touristes pour des solutions de prévention et une meilleure gestion des déchets (ex : compostage)
- Un Projet d'Alimentation Territoriale porté par la CCVUSP depuis le 1^{er} novembre 2025
- Un réseau important d'artisans sur le territoire avec une maîtrise sur le conditionnement et une production locale
- Une marge de progrès importante sur le tri à la source des biodéchets
- Le déploiement de nouvelles filières REP en déchèteries et de nouveaux partenariats à nouer avec les éco-organismes agréés

MENACES

- Une perte de confiance des citoyens sur l'efficacité du geste de tri (médiatisation)
- Des changements de comportements qui ne sont pas évidents pour tous les citoyens et les entreprises
- La crise sanitaire qui a favorisé le suremballage et l'achat en ligne
- Un changement qui demande une implication des industriels et des grandes surfaces
- Manque de filières locales de valorisation et traitement des déchets
- Absence de financement par l'éco-organisme de la filière textile et un manque de solution de revalorisation pour ce gisement
- Des blocages à l'échelle nationale qui empêchent le déploiement de la filière des Produits et Matériaux de la Construction du Bâtiment dans la vallée

LE PLAN D' ACTIONS

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'objectif régional fixé par le SRADDET est de **réduire de 15% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010**. Cet objectif est repris par le PLPDMA de la CCVUSP comme étant un objectif global à atteindre.

Au vu des tonnages de 2015, 320kg/hab soit 5696 tonnes de DMA produits, l'objectif est de limiter ce tonnage à 288kg/hab, soit 5126 tonnes de DMA en 2025 pour le même nombre d'habitants.

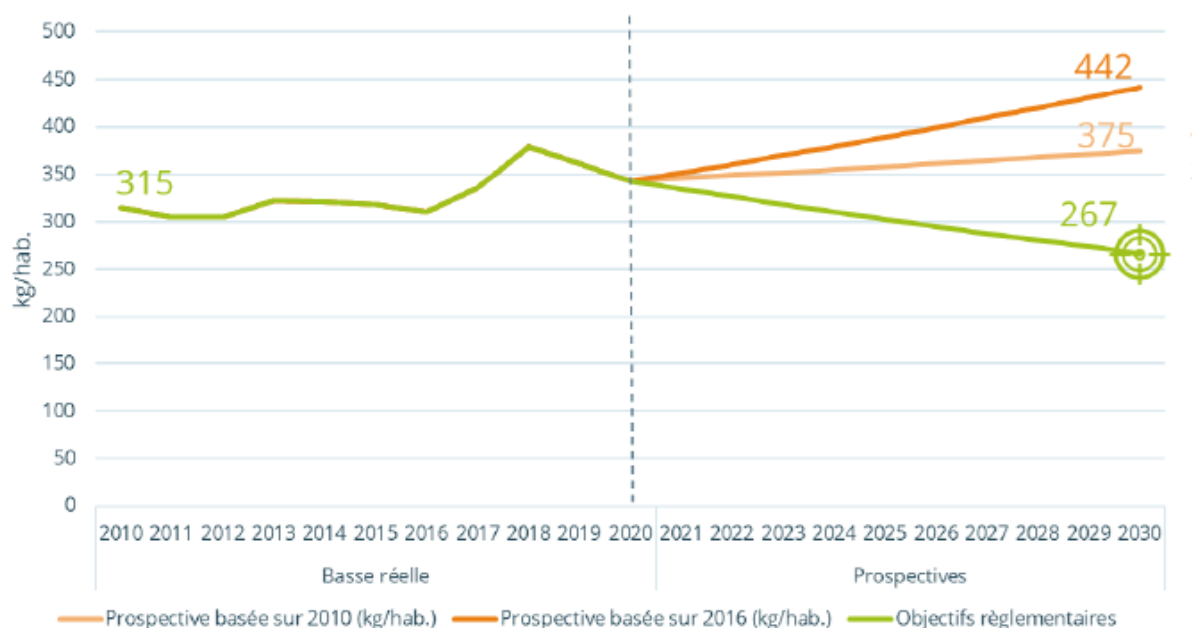


Figure 8 : Scénarios d'évolution tendancielle des DMA entre 2010 et 2030, en se basant sur les tendances d'évolution depuis 2010 et 2016

D'après les MODECOM réalisés, nous remarquons que ces objectifs sont réalisables au vu des gisements d'évitement ou de détournement des OMR.

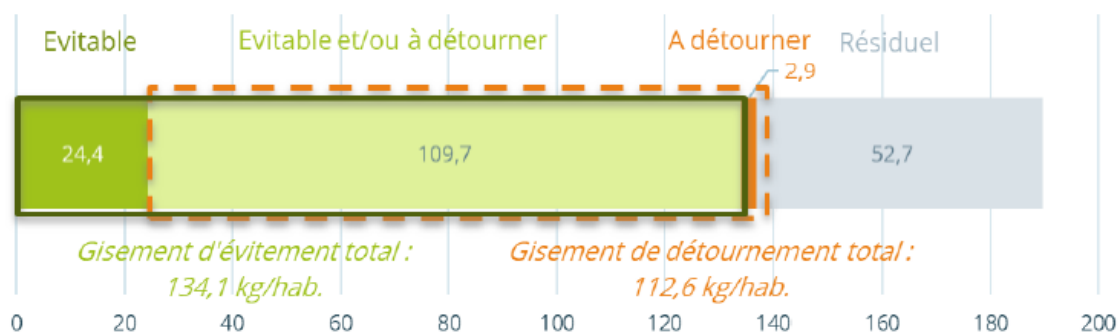


Figure 9 : Résultat des gisements d'évitement ou de détournement d'après les MODECOM

Les actions que nous retrouverons au chapitre suivant suivent les recommandations de l'ADEME, notamment pour la définition des axes de travail.

L'ambition de la CCVUSP est d'engager un changement de comportement de tous les acteurs du territoire afin de limiter au maximum la part de déchets enfouis. Ce changement s'axe donc autour de la lutte contre le gaspillage, la diminution de la production de déchets, le réemploi et la valorisation. Tous ces axes respectent donc la hiérarchisation des 4R : **Réduire / Réemployer / Recycler / Revaloriser**.

Le plan d'actions s'articule donc autour des axes et actions suivants :

LES ACTIONS DU PLPDMA

THEMATIQUES	ACTIONS	N°
1 Sensibiliser la population aux gestes du tri et susciter le changement	Sensibiliser les touristes à la prévention et au tri des déchets	1.1
	Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets auprès du grand public (stands, ateliers thématiques, enquêtes de terrain, etc.)	1.2
	Développer des partenariats avec les établissements scolaires pour mettre en place des actions de sensibilisation aux déchets	1.3
	Ajouter une communication permanente sur les points d'apports volontaires	1.4
2 Réduire les déchets des professionnels et activités touristiques	Sensibiliser et accompagner les acteurs du BTP, les restaurateurs, les commerçants et les agriculteurs au tri des déchets	2.1
	Accompagner les acteurs du tourisme au tri des déchets	2.2
3 Améliorer le territoire en termes de gestion des biodéchets	Développer le compostage individuel	3.1
	Equiper les communes de composteurs partagés	3.2
	Accompagner les établissements producteurs de déchets alimentaires	3.3
	Etudier et mettre en place une collecte des déchets alimentaires dans les zones de forte production	3.4
	Créer une plate-forme de compostage en déchetterie	3.5
	Broyer les déchets verts et assurer l'approvisionnement en broyat pour le compostage	3.6
4 Améliorer le territoire en termes de gestion des déchets	Optimiser les déchetteries du territoire	4.1
	Assurer un maillage optimal en PAV	4.2
	Exercer le pouvoir de police des déchets pour lutter contre les incivilités	4.3
5 Augmenter la durée de vie des produits	Contribuer au développement du réemploi des emballages	5.1
	Promouvoir et accompagner la mise en place d'ateliers de réparation sur le territoire	5.2
	Mettre en place un espace de réemploi de matériaux et autres objets en déchetterie	5.3
6 Être éco-responsable	Développer l'exemplarité des pratiques de la CCVUSP et des administrations publiques sur le territoire	6.1
	Proposer un accompagnement aux organisateurs d'événements pour la gestion de leurs déchets	6.2
7 Utiliser des instruments économiques	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une redevance incitative et dégressive pour les professionnels	7.1
	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de la tarification incitative sur le territoire	7.2
	Disposer d'une parfaite connaissance des coûts, quantifier les déficits financiers d'investissement et identifier les fonds disponibles	7.3

THEMATIQUE 1 :

SENSIBILISER LA POPULATION AUX GESTES DU TRI ET SUSCITER LE CHANGEMENT

La sensibilisation des usagers est primordiale avant la mise en place de nouvelles pratiques de réduction des déchets, afin qu'elles puissent s'inscrire de manière durable dans le quotidien de la population. Les actions d'information et de sensibilisation sont diverses quant aux thèmes abordés. En effet, soulever les questions des habitants et leur apporter des réponses concrètes au sujet des déchets est nécessaire pour trouver du sens à leurs actions et réduire les ordures ménagères résiduelles.

ACTION 1.1

SENSIBILISER LES TOURISTES A LA PREVENTION ET AU TRI DES DECHETS

Contexte	Seulement 30% du contenu des OMR sont des déchets résiduels	
Objectifs opérationnels	Sensibiliser la population pour améliorer les performances de tri	
Evaluation de l'efficacité	Evolution des tonnages de déchets triés	
Acteurs concernés	CCVUSP, SYDEVOM04, Ubaye Tourisme, Office de tourisme de Pra Loup, hébergeurs touristiques	
	Description	Dates
Mise en œuvre	Réaliser les supports de communication	Fin 2025 – Début 2026
	Définir les canaux et un planning de diffusion, nommer un référent de la publication	Fin 2025 – Début 2026
	Suivre les publications	Jusqu'à fin 2029
<u>Les sujets traités pourront être</u> : rappel des consignes de tri, conditions d'accès et horaires des déchèteries, les dépôts illégaux, le compostage, emplacement des Points d'Apport Volontaire		
La sensibilisation par la lettre du tri, le plan de communication et la participation aux manifestations locales sont déjà mis en place sur le territoire. Il est important de ne pas oublier de les suivre tous les ans et de les développer.		
Indicateurs de suivi	• Nombre de message diffusés • Nombre de messages lus • Nombre d'appels liés au contenu • Tonnages des différents flux de déchets	
	Description	
Moyens humains	Cheffe du service déchets, ambassadeurs de tri, responsable biodéchets et responsable communication de la CCVUSP Service communication du SYDEVOM04	

ACTION 1.2

ORGANISER DES RENCONTRES PERIODIQUES SUR LA PREVENTION DES DECHETS AUPRES DU GRAND PUBLIC

Contexte	De nombreux évènements sont organisés dans la vallée de l'Ubaye, en particulier en hiver et en été, et permettent de rassembler de nombreux usagers
Objectifs opérationnels	Participer à ces évènements pour toucher un maximum d'usagers
Evaluation de l'efficacité	Evolution des tonnages de déchets triés
Acteurs concernés	CCVUSP, communes, SYDEVOM04, Ubaye Tourisme, Office de tourisme de Pra Loup
Description	
Mise en œuvre	Programmer et définir les modalités de ces rencontres chaque année (contenu, type d'activités, durée, objectifs, etc.) Organiser et/ou participer aux évènements (ex : foire agricole St-Michel, etc.) Date : à programmer chaque début d'année en fonction des évènements, vacances scolaires, etc.
Indicateurs de suivi	• Nombre de rencontres périodiques organisées • Nombre de participants sensibilisés • Enquête de perception et d'usage
Description	
Moyens humains	Cheffe du service déchets, ambassadeurs de tri, responsable biodéchets et responsable communication de la CCVUSP Service communication du SYDEVOM04

ACTION 1.3

DEVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX DECHETS

Contexte	Les enfants sont de formidables relayeurs de l'information sur la sensibilisation aux questions des déchets. C'est pourquoi les sensibiliser peut avoir un impact exponentiel sur la population.	
Objectifs opérationnels	• Créer des partenariats avec les établissements publics • Sensibiliser les élèves à la question des déchets	
Evaluation de l'efficacité	Evolution des tonnages de déchets triés	
Acteurs concernés	CCVUSP, SYDEVOM04, établissements scolaires, communes	
	Description	Dates
Mise en œuvre	Programmer des animations auprès des scolaires	Mai-Juin 2026
	Mettre en place des éco-délégués dans le collège-lycée, sensibiliser et impliquer le personnel et les professeurs	Septembre 2026
	Réaliser des projets avec le lycée sur la thématique des déchets, en lien avec les programmes scolaires	Septembre 2026
Indicateurs de suivi	• Nombre de partenariats avec les établissements • Nombre d'élèves sensibilisés	
	Description	
Moyens humains	Cheffe du service déchets, ambassadeurs de tri et responsable biodéchets de la CCVUSP Service communication du SYDEVOM04	
Moyens matériels	A définir en fonction des besoins de l'animateur	
Moyens financiers	A définir en fonction des besoins de l'animateur	

ACTION 1.4

AJOUTER UNE COMMUNICATION PERMANENTE SUR LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Contexte	Les points d'apports volontaires de la CCVUSP pourraient être vecteurs de communication supplémentaire pour sensibiliser la population aux déchets.	
Objectifs opérationnels	Communiquer sur le tri des déchets et sensibiliser les citoyens via des affiches sur les points d'apports volontaires.	
Evaluation de l'efficacité	Non défini	
Acteurs concernés	CCVUSP, SYDEVOM04, communes, éco-organisme CITEO	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Définir les points d'apports volontaires susceptibles d'être vecteurs de communication	Avril-Mai 2026
	Définir les sujets sur lesquelles communiquer (dépôts illégaux sauvages, horaires de la déchetterie, sensibilisation...)	Avril-Mai 2026
	Définir les vecteurs de communication (affiches, peinture, panneaux...) et faire les visuels	Avril-Mai 2026
	Mettre en place les outils de communication	Juin-Juillet 2026
Indicateur de suivi	Nombre de point d'apport volontaire vecteurs de communication	
Moyens humains	Description	
	Cheffe du service déchets, ambassadeurs de tri, responsable biodéchets et responsable communication de la CCVUSP Service communication SYDEVOM04	
Moyens matériels	A définir en fonction des choix de vecteur et du budget (affiches, peintures, panneaux...)	

THEMATIQUE 2 :

REDUIRE LES DECHETS DES PROFESSIONNELS ET DES ACTIVITES TOURISTIQUES

D'après une étude de l'ADEME menée en 2016, environ 20 % des DMA sont des déchets des activités économiques (dits « assimilés ») à l'échelle nationale. Il est donc indispensable d'**accompagner les professionnels** utilisant le service public de prévention et de gestion des déchets dans une démarche de réduction de leur production. En effet, les taxes d'ordures ménagères étant calculées en fonction du foncier et non de la production de déchets réelle, les particuliers paient une partie des déchets des entreprises privées.

ACTION 2.1

SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU BTP, LES RESTAURATEURS, LES COMMERÇANTS ET LES AGRICULTEURS AU TRI DES DECHETS

Contexte	Les déchets assimilés aux ordures ménagères des acteurs privés représentent une part importante des ordures ménagères dont la qualité de tri mérite d'être améliorée et dont une part peut être détournée du SPPGD	
Objectifs opérationnels	- Lister les acteurs privés du territoire par catégories (BTP, restaurateurs, commerçants, agriculteurs) - Contacter et rencontrer les acteurs - Faire un état des lieux de leurs productions de déchets - Définir et mettre en œuvre des actions d'accompagnement	
Evaluation de l'efficacité	Evolution du tonnage des différents flux de déchets	
Acteurs concernés	CCVUSP, professionnels, éco-organismes	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Lister les acteurs privés du territoire par catégories (BTP, restaurateurs, commerçants, agriculteurs)	2025-2026
	Contacter et rencontrer les acteurs	2025-2026
	Faire un état des lieux de leurs productions de déchets	2025-2026
	Définir et mettre en œuvre des actions d'accompagnement	2025-2029
Cet accompagnement pourra être réalisé dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale sur le territoire.		
Indicateurs de suivi	- Nombre d'acteurs sensibilisés - Tonnages des différents flux de déchets	
Moyens humains	Description	
	Cheffe du service déchets, ambassadeurs de tri et responsable biodéchets de la CCVUSP	
	Eco-organismes	
Moyens matériels	A définir en fonction des besoins des acteurs	

ACTION 2.2

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TOURISME AU TRI DES DECHETS

Contexte	La CCVUSP est une communauté de communes très touristique durant l'été et la saison hivernale. Les vacanciers semblent moins trier leurs déchets, par souci de simplicité, que lorsqu'ils sont sur leurs territoires de résidence.	
Objectifs opérationnels	Sensibiliser les vacanciers au tri des déchets pour augmenter les performances de tri pendant les périodes touristiques	
Evaluation de l'efficacité	Evolution du tonnage de déchets triés	
Acteurs concernés	CCVUSP, Ubye Tourisme, Office de tourisme de Pra Loup, hébergeurs touristiques, SYDEVOM04	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Rencontrer Ubye Tourisme et les offices de tourisme pour faire le point avec eux concernant la production de déchets et les éventuels partenariats pour sensibiliser les touristes	2025-2026
	Faire la liste de tous les acteurs du tourisme présents sur la communauté de communes	2026
	Préparer la sensibilisation des acteurs	2026
	Les contacter, les rencontrer sur place et définir une personne référente pour poursuivre leur accompagnement	2026
	Mettre à disposition des établissements les besoins nécessaires pour faciliter le tri	2025-2029
Indicateurs de suivi	• Nombre d'établissements du tourisme sensibilisés • Tonnages des différents flux de déchets	
Moyens humains	Description	
	Cheffe du service déchets, ambassadeurs de tri et responsable biodéchets de la CCVUSP	
	Ubye Tourisme Office de tourisme de Pra Loup	
Moyens matériels	A définir en fonction des besoins des établissements	

THEMATIQUE 3 :

AMELIORER LE TERRITOIRE EN TERMES DE GESTION DES BIODECHETS

Les dernières caractérisations des ordures ménagères résiduelles réalisées dans la vallée de l'Ubaye montrent que les déchets putrescibles représentent encore 24,3% des déchets enfouis. De plus, les déchets verts représentaient, en 2019, 13% des déchets pris en charge en déchetterie. Le compostage de proximité est donc un levier majeur pour réduire la quantité globale de déchets.

Le SYDEVOM04 a réalisé un état des lieux et une étude de la gestion des biodéchets sur le territoire. A la suite de cette étude, la CCVUSP, accompagnée de la SCOP Gens des Hauts, a décidé de développer diverses solutions de compostage, adaptées à la typologie du territoire.

ACTION 3.1

DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Contexte	Le nombre de foyers avec jardin compostant localement leurs déchets alimentaires n'est pas précisément connu. Prêt de 2000 composteurs individuels ont été vendus par la CCVUSP ces dernières années.	
Objectifs opérationnels	Inciter les habitants ayant un jardin et ne possédant pas encore de composteurs à trier leurs biodéchets afin de diminuer leurs OMR (objectif 80% des ménages avec jardin). Développer et promouvoir le compostage entre voisins	
Flux	Valorisation des biodéchets présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	
Evaluation de l'efficacité	Diminution des biodéchets présents dans les OMR	
Acteurs concernés	CCVUSP, communes, SCOP Gens des Hauts, SYDEVOM04	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Cartographier les dotations en composteurs depuis les 10 dernières années (logiciel SIG - Geomas)	2026
	Réaliser une enquête de satisfaction auprès des détenteurs de composteurs individuels qui se sont fournis à la CCVUSP	2026
	Organiser des événements de sensibilisation (compostage entre voisins), formation au compostage, vente de composteurs avec le SYDEVOM04 et les communes	2026 -2029
Indicateurs de suivi	• Nombre de composteurs individuels vendus • Pourcentage de foyers avec jardin dotés en composteur individuel • Degré de satisfaction des détenteurs de composteurs individuels • Nombre d'événement organisé et nombre de participants • Tonnage et part des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles	
Moyens humains	Description	
	Cheffe du service déchets, ambassadeurs de tri et responsable biodéchets de la CCVUSP SCOP Gens des Hauts	
Moyens matériels	Composteurs individuels 400L + bioseaux (marché global SYDEVOM04)	

ACTION 3.2

EQUIPER LES COMMUNES DE COMPOSTEURS PARTAGES

Contexte	Les déchets alimentaires représentent en moyenne 24% du poids des ordures ménagères de la CCVUSP. Aujourd'hui, au moins 1 site de compostage partagé est installé dans chaque commune.	
Objectifs opérationnels	• Installer et gérer une vingtaine de sites de compostage • Sensibiliser les habitants ne possédant pas de jardin • Créer une brigade « verte » pour la gestion opérationnelle des biodéchets	
Flux	Valorisation des biodéchets présents dans les OMR	
Evaluation de l'efficacité	Diminution des biodéchets présents dans les ordures ménagères	
Acteurs concernés	CCVUSP, communes, SCOP Gens des Hauts, SYDEVOM04	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Création de la brigade « verte »	2026
	Mise en place des sites de compostage partagés	2022 - 2026
	Suivi des sites de compostage	2022-2029
Indicateurs de suivi	• Tonnage et part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles	
Moyens humains	Description	
	Cheffe du service déchets, ambassadeurs de tri et responsable biodéchets de la CCVUSP	
	SCOP Gens des Hauts	
Moyens matériels	Bio-seaux, sacs kraft, composteurs 800L	

ACTION 3.3

ACCOMPAGNER LES ETABLISSEMENTS PRODUCTEURS DE DECHETS ALIMENTAIRES

Contexte	Les déchets alimentaires représentent en moyenne 24% du poids des ordures ménagères de la CCVUSP. Les établissements privés, producteurs de biodéchets, ont l'obligation de trier leurs biodéchets. La CCVUSP leur propose une solution. Depuis 2022, 18 établissements ont été équipés de bacs de compostage.	
Objectifs opérationnels	Installer et gérer une cinquantaine de sites de compostage en établissement Accompagner les établissements pour une gestion autonome de leurs déchets alimentaires.	
Flux	Valorisation des biodéchets présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles	
Evaluation de l'efficacité	Diminution des biodéchets présents dans les ordures ménagères	
Acteurs concernés	CCVUSP, établissements, SCOP Gens des Hauts, SYDEVOM04	
	Description	Dates
Mise en œuvre	Identification des établissements	2022-2029
	Mise en place des sites de compostage	2022-2029
	Accompagnement des établissements	2022-2029
Indicateurs de suivi	Tonnage et part des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles	
	Description	
Moyens humains	Cheffe du service déchets, ambassadeurs de tri et responsable biodéchets de la CCVUSP SCOP Gens des Hauts	
Moyens matériels	Composteurs 800L	

ACTION 3.4

ETUDIER ET METTRE EN PLACE UNE COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES POUR LES ZONES DE FORTE PRODUCTION

Contexte	Jusqu'à l'été 2025, aucune solution de détournement des biodéchets pour les gros producteurs n'avait été mise en place. L'installation de composteurs grutables pourrait répondre à ce besoin.	
Objectifs opérationnels	Proposer une collecte des biodéchets dans les zones denses et de forte production de déchets alimentaires : Centre-ville de Barcelonnette, stations du Sauze/Super Sauze et de Pra Loup	
Flux	Valorisation des biodéchets présents dans les OMR	
Evaluation de l'efficacité	Détournement de 100 T de biodéchets / an des OMR	
Acteurs concernés	CCVUSP, restaurateurs et hôteliers, SCOP Gens des Hauts	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Mise en œuvre d'une collecte au centre-ville de Barcelonnette	Eté 2025
	Sensibilisation des producteurs de déchets alimentaires du centre-ville de Barcelonnette	Eté 2025
	Etude d'une solution de collecte des déchets alimentaires des stations du Sauze et de Pra Loup	Hiver 2025-2026
	Mise en œuvre d'une solution de collecte des déchets alimentaires des stations du Sauze et de Pra Loup	Hiver 2025-2026
Cette action sera l'occasion de porter une sensibilisation sur le gaspillage alimentaire auprès des acteurs de la restauration.		
Indicateurs de suivi	- Nombre de composteurs grutables installés - Tonnes de biodéchets détournés	
Moyens humains	Description	
	Cheffe du service déchets, ambassadeurs de tri et responsable biodéchets de la CCVUSP SCOP Gens des Hauts	
Moyens matériels	Composteurs grutables Panneaux pédagogiques Bacs stockage broyat Camion polybenne avec grue	

ACTION 3.5

CREER UNE PLATE-FORME DE COMPOSTAGE EN DECHETTERIE

Contexte	La mise en place d'un exutoire pour les biodéchets sur le territoire s'inscrit dans la mise en œuvre du scénario retenu par l'étude biodéchets.	
Objectifs opérationnels	Mettre en place un exutoire	
Evaluation de l'efficacité	Rend possible la mise en place de solutions pour les biodéchets des gros producteurs Soit un objectif de 100 T/ an détournés des OMR	
Acteurs concernés	CCVUSP	
	Description	Dates
Mise en œuvre	Valider l'emplacement sur la déchetterie Plan La Croix	2025
	Obtenir l'agrément sanitaire SPAn C3	2026-2027
	Mettre en place la plateforme	2026-2027
	Exploiter la plateforme de compostage	2027
Indicateurs de suivi	• Avancement étude et travaux	
Point de vigilance	Agrément sanitaire SPAn C3 pour l'exutoire (se référer aux exigences techniques ADEME)	
	Description	
Investissement	Aménagement plateforme de compostage	

ACTION 3.6

BROYER LES DECHETS VERTS ET ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN BROyat POUR LE COMPOSTAGE

Contexte	Broyer les déchets verts pourrait permettre de désencombrer la déchetterie, d'approvisionner les sites de compostage partagé en broyat en évitant les transferts et en travaillant en circuit court.	
Objectifs opérationnels	• Acheter un broyeur mobile • Mettre à disposition du broyat pour le grand public • Utiliser le broyat pour les sites de compostage partagés	
Evaluation de l'efficacité	Non défini	
Acteurs concernés	CCVUSP, communes	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Achat d'un broyeur mobile + remorque	2023
	Broyer les déchets verts	2023 – non défini
	Créer des plateformes d'apport des déchets verts dans les communes	2023-2029
	Mener des opérations de broyage sur les plateformes de déchets verts municipales / Mise à disposition de broyat pour les particuliers	2023-2029
Indicateurs de suivi	• Tonnes de déchets verts broyés • Nombres de plateformes approvisionnées	
Moyens humains	Description	
	Cheffe du service déchets, responsable biodéchets de la CCVUSP Agents techniques CCVUSP/Communes	
Moyens matériels	Broyeur mobile + remorque	

THEMATIQUE 4 :

AMELIORER LE TERRITOIRE EN TERMES DE GESTION DES DECHETS

Afin de diminuer les coûts liés au traitement des déchets, il est nécessaire d'adapter l'organisation du service pour faire face aux nouveaux enjeux réglementaires

ACTION 4.1

OPTIMISER LES DECHETTERIES DU TERRITOIRE

Contexte	Réduction de la capacité d'accueil des centres de stockage des déchets et augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Mise en place des nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Nécessité d'une gestion spécifique des biodéchets (alimentaires et déchets verts), gravats et l'accueil de nouvelle filières.	
Objectifs opérationnels	Réorganiser les déchèteries de Plan La Croix et des Terrasses afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires, favoriser le tri et la valorisation des déchets et réduire la part d'encombrants et de déchets inertes mis en stockage	
Evaluation de l'efficacité	Filières opérationnelles sur les déchetteries	
Acteurs concernés	CCVUSP, éco-organismes, opérateurs privés, SCOP Gens des Hauts, SYDEVOM04	
	Description	Dates
Mise en œuvre	Contractualisation avec les éco-organismes et/ou les opérateurs privés	2025-2026
	Aménagement d'espaces de stockage et déploiement de nouveaux contenants pour la collecte des déchets	2025-2027
Indicateurs de suivi	• Evolution tonnages déchets pris en charge en déchetterie (encombrants, inertes, etc.) • Tonnages biodéchets et déchets verts pris en charge sur la plateforme de compostage	
	Description	
Moyens humains	Cheffe de service déchets, responsables et agents de déchetterie, ambassadeurs de tri, responsable biodéchets de la CCVUSP	

ACTION 4.2

ASSURER UN MAILLAGE OPTIMAL EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Contexte	Passage de la collecte en bacs roulants à la collecte en colonnes d'apport volontaire. Finalisation du projet de maillage territorial en PAV	
Objectifs opérationnels	Améliorer le captage et le tri des déchets Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés Réduire l'enfouissement des déchets Améliorer le service public de gestion des déchets en densifiant le maillage et en proposant une solution adaptée à tous (ouverture pour accès PMR, bennes compartimentées dans lieux inaccessibles en 26T)	
Evaluation de l'efficacité	Evolution tonnages d'emballages triés, co-financements obtenus	
Acteurs concernés	CCVUSP, communes, SYDEVOM04	
	Description	Dates
Mise en œuvre	Identification des lieux d'implantation et types de contenants (colonnes aériennes, semi-enterrées, bennes compartimentées)	2018-2025
	Dépôt dossiers demandes de financements	2025-2026
	Fourniture et travaux d'installation	2026-2027
Indicateurs de suivi	• Respect du calendrier • Nombre de PAV installés	
	Description	
Moyens humains	Cheffe de service déchets et conducteur d'opérations de la CCVUSP Services techniques communes Antenne locale SYDEVOM04	

ACTION 4.3

EXERCER LE POUVOIR DE POLICE DES DECHETS POUR LUTTER CONTRE LES INCIVILITES

Objectifs opérationnels	Réduire la quantité des dépôts illégaux	
Evaluation de l'efficacité	Communication sur le dispositif, les sanctions encourues et nombre de verbalisations réalisées	
Acteurs concernés	CCVUSP, communes	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Définir une politique pour l'exercice du pouvoir de police	2025
	Répartir les rôles des communes et de la CCVUSP dans l'exercice du pouvoir de police	2026
	Mettre à jour et faire valider le règlement de collecte	2026
Indicateurs de suivi	Evolution de la quantité de dépôts illégaux	
Moyens humains	Description	
	Cheffe de service déchets, responsable des services techniques et ambassadeurs de tri de la CCVUSP	
	Maires, agents assermentés et agents techniques des communes	

THEMATIQUE 5 :

AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

Augmenter la durée de vie des produits via le réemploi, la réparation ou encore limiter la surconsommation grâce à la location d'objets est une approche qui tend à se généraliser. Dans la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) représentent en moyenne **140 tonnes de déchets par an** et peu de choses sont mise en place pour sensibiliser les habitants à réparer leurs équipements. De plus, les TLC sont rarement réparés et prennent une place non négligeable dans les OMR ou la benne « encombrants / tout-venant » de déchèterie.

ACTION 5.1

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DU REEMPLOI DES EMBALLAGES

Contexte	Les déchets d’emballages sont recyclés mais sont des déchets qui pourraient être réutilisés. Le bilan carbone de la réutilisation de bouteilles par exemple est bien moindre par rapport au recyclage de ce matériau.	
Objectifs opérationnels	Accompagner les associations porteuses de projets réemploi de contenants en répondant à leurs besoins	
Evaluation de l’efficacité	Non défini	
Acteurs concernés	CCVUSP, CITEO, porteurs de projet, SYDEVOM04	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Faire la liste des acteurs susceptibles de porter un projet réemploi de contenants	2027
	Créer un groupe de travail pour échanger autour du sujet (définir la rentabilité, quantifier le gisement et la faisabilité financière)	2027
	Identifier les possibilités de financements	2027
	Accompagner les acteurs déjà présents et répondre à leurs besoins (financiers, prêt de locaux pour le développer, relai des informations sur le site de la CCVUSP...) ou développer le réemploi en interne (création d’unité de lavage, etc.)	2027-2028
Indicateurs de suivi	Nombre de commerces proposant des contenants consignés	
	Description	
Moyens humains	Cheffe de service déchets de la CCVUSP	
Moyens matériels	A définir en fonction des besoins des acteurs	
Moyens financiers	A définir en fonction des besoins des acteurs	

ACTION 5.2

PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE REPARATION SUR LE TERRITOIRE

Contexte	Beaucoup d’objets sont jetés aux OMR ou en déchetterie alors que la réparation de ceux-ci permettrait de leur offrir une seconde vie.	
Objectifs opérationnels	Promouvoir la réparation d’objets sur le territoire en répondant aux besoins des associations en charge de ce service.	
Evaluation de l’efficacité	Non défini	
Acteurs concernés	CCVUSP, associations portant des actions de réparation/réutilisation	
	Description	Dates
Mise en œuvre	Lister les acteurs de la réparation sur le territoire	2 ^{ème} semestre 2026
	Les rencontrer et les questionner quant à leurs besoins	2 ^{ème} semestre 2026
	Répondre à leurs besoins et créer des partenariats avec eux	2 ^{ème} semestre 2026
Indicateurs de suivi	• Nombre d’ateliers de réparation sur le territoire • Nombre d’acteurs accompagnés • Quantité de produits réparés • Nombre d’effectifs associés (emplois créés)	
	Description	
Moyens humains	Cheffe de service déchets de la CCVUSP	
Moyens matériels	A définir en fonction des besoins des associations	
Moyens financiers	A définir en fonction des besoins des associations	

ACTION 5.3

METTRE EN PLACE UN ESPACE DE REEMPLOI DE MATERIAUX ET AUTRES OBJETS EN DECHETTERIE

Contexte	Pour répondre à l’objectif de 55% de réutilisation des déchets ménagers et assimilés en 2025, il faut disposer d’un espace permettant aux usagers de pouvoir récupérer et réemployer certains matériaux et objets encore viables. Les éco-organismes soutiennent financièrement la mise en place d’espaces de réemploi en déchetterie.	
Objectifs opérationnels	Mettre en place un espace pour déposer ses matériaux encore viables et pour en récupérer gratuitement (bois, tuiles, tuyaux, carrelages, mobilier, décoration, etc...)	
Evaluation de l’efficacité	Ce projet a été réalisé par la C3M (Ain) en 2017, ils estiment que 36.5T de déchets sont récupérés chaque année (pour 25 000 habitants). Nous pouvons donc estimer le potentiel de réduction à 26 T/an.	
Acteurs concernés	CCVUSP, éco-organismes, associations portant des actions de réparation/réutilisation	
	Description	Dates
Mise en œuvre	Estimer les gisements de matériaux et objets réemployables pour dimensionner l'espace réemploi/matériauthèque	2026
	Définir un emplacement où accueillir les différents flux et définir les aménagements à réaliser	
	Définir le fonctionnement et former les agents de déchetterie	
	Réaliser les aménagements et communiquer sur le nouveau dispositif	
Indicateurs de suivi	• Quantité de matériaux et d’objets réemployés • Diminution du tonnage d’encombrants • Diminution du tonnage de bois	
	Description	
Moyens humains	Cheffe de service déchets, responsables et agents de déchetterie, conducteur d’opérations de la CCVUSP	
Moyens matériels	A définir lors du dimensionnement de l’espace	

THEMATIQUE 6 :

ÊTRE ECO-RESPONSABLE

Afin d'être dans une démarche cohérente de prévention des déchets, les structures publiques doivent montrer l'exemple en s'appliquant aux mesures préconisées aux habitants. Mobiliser les agents pour faire évoluer les pratiques en matière de gestion des déchets ainsi qu'adapter les marchés pour limiter la consommation inutile est primordial. Cela permettra autant d'avoir un impact positif sur l'environnement, mais aussi de réaliser des économies financières.

ACTION 6.1

DEVELOPPER L'EXEMPLARITE DES PRATIQUES DE LA CCVUSP ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE

Contexte	Beaucoup d'administrations publiques sont présentes sur le territoire. Développer et renforcer l'exemplarité des pratiques de la CCVUSP et des administrations publiques sur le territoire permettrait de favoriser la prise en compte de la prévention des déchets dans les organisations.	
Objectifs opérationnels	- Faire un état des lieux de la production de déchets des administrations publiques - Proposer des solutions simples à mettre en place pour diminuer leurs productions de déchets	
Evaluation de l'efficacité	Non défini	
Acteurs concernés	CCVUSP, Administrations publiques	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Réaliser un diagnostic sur la production et la typologie de déchets, les comportements et les attentes au sein de la CCVUSP	
	Dresser la liste de toutes les administrations publiques sur le territoire et les contacter pour leur proposer un accompagnement (diagnostic et propositions)	2027
	Mettre en place des solutions pour diminuer la production de déchets	2027-2028
Indicateurs de suivi	- Nombre d'administrations sensibilisées - Types de solutions mises en place	
	Description	
Moyens humains	Cheffe de service déchets et ambassadeurs de tri de la CCVUSP	
Moyens matériels	A définir en fonction des besoins des administrations	

ACTION 6.2

PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT AUX ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS POUR LA GESTION DE LEURS DÉCHETS

Contexte	Des évènements sont mis en place sur le territoire et engendrent des besoins ponctuels concernant le tri et le traitement des déchets.	
Objectifs opérationnels	Réduire les déchets liés à l'évènementiel sur le territoire de la CCVUSP et accompagner les organisateurs en amont des évènements	
Evaluation de l'efficacité	Non défini	
Acteurs concernés	CCVUSP, communes, organisateurs d'évènements, Ubaye tourisme, Office de tourisme de Pra Loup, SYDEVOM04	
	Description	Dates
Mise en œuvre	Définir les moyens mis à disposition par la CCVUSP	Printemps 2026
	Co-écrire la charte avec Ubaye Tourisme et l'office de tourisme de Pra Loup et la faire passer aux organisateurs d'évènements via les communes et les offices de tourisme	
	Créer la liste des plus gros évènements sur la CCVUSP et les contacter, en s'appuyant sur l'aide d'Ubaye tourisme et de l'Office de tourisme de Pra Loup pour ce projet	
Indicateurs de suivi	• Nombre de partenariats • Nombre d'évènements suivis	
	Description	
Moyens humains	Cheffe de service déchets, responsable services techniques, responsable biodéchets et ambassadeurs de tri de la CCVUSP Ubaye Tourisme Office de tourisme de Pra Loup	
Moyens matériels	A définir en fonction de l'accompagnement des organisateurs	
Moyens financiers	A définir en fonction de l'accompagnement des organisateurs	

THEMATIQUE 7 :

UTILISER DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

Lorsque les actions de sensibilisation et de développement du service de gestion des déchets dans la communauté de communes ne suffisent pas, il faut faire appel à l'utilisation des instruments économiques pour convaincre la population. En effet, le fait de payer pour les déchets que nous produisons amène une réflexion chez tous les acteurs et permet de leur faire prendre conscience du coût de la gestion des déchets et de l'urgence environnementale.

ACTION 7.1

**REALISER UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN
PLACE D'UNE REDEVANCE INCITATIVE ET DEGRESSIVE POUR
LES PROFESSIONNELS**

Contexte	La redevance spéciale est une contribution due par les professionnels qui utilisent le service public de ramassage des déchets dédié aux ménages. Celle-ci permet de redistribuer à juste titre les contributions payées par tous les acteurs. Elle n'est pas encore mise en place sur la CCVUSP sauf pour les campings.	
Objectifs opérationnels	Généraliser la redevance spéciale à tous les professionnels du territoire Adapter le montant de la redevance aux coûts réels pour la gestion des déchets d'activités économiques Développer un instrument économique permettant la réduction et le tri des déchets d'activités économiques	
Evaluation de l'efficacité	Non défini	
Acteurs concernés	CCVUSP, Acteurs privés (entreprises, restaurants, grandes surfaces...), bureau d'études	
Mise en œuvre	Description	Dates
	Rédaction du cahier des charges permettant de recruter un bureau d'études spécialisé pour la réalisation de cette étude	
	Etudier divers scénarios et les avantages/inconvénients de la mise en place d'une redevance spéciale incitative et dégressive pour les professionnels (sur la TEOM des habitants + augmentation des performances de tri)	2 ^{ème} semestre 2026
	Recrutement d'un.e chargé.e de mission en charge de la mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels selon le scénario retenu (0,5 ETP)	1 ^{er} semestre 2027
Indicateurs de suivi	Prévoir un accompagnement des entreprises par la CCVUSP pour réduire leurs déchets résiduels	
	• Nombre de professionnels formés • Nombre de professionnels taxés • Pourcentage de diminution de la TEOM	
Moyens humains	Description	
	Cheffe de service déchets et futur chargé de mission redevance spéciale de la CCVUSP Bureau d'études	
Financements	A définir avant l'étude	

ACTION 7.2 REALISER UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE SUR LE TERRITOIRE

Contexte

	Le coût de la collecte des ordures ménagères est actuellement basé sur le foncier de chaque foyer, ce qui n’est pas associé au coût « réel » de ce que chacun consomme.	
Objectifs opérationnels	Sensibiliser les usagers à la production de déchets, aux modes de consommation et à la réalité des coûts de gestion des déchets Inciter à la réduction de la quantité globale de déchets Inciter à l’amélioration des performances de tri	
Evaluation de l’efficacité	-41% des OMR après 3 ans de mise en œuvre selon l’ADEME (+ 40% d’augmentation de la collecte des recyclables)	
Acteurs concernés	CCVUSP, résidents, communes, SYDEVOM04, bureau d’études	
La mise en œuvre de cette action nécessite un fort investissement de l'ensemble des services car elle impacte aussi les services administratifs, que techniques, communication et de sensibilisation ainsi que les élus.		
	Description	Dates
Mise en œuvre	Rédaction du cahier des charges permettant de recruter un bureau d’études spécialisé pour la réalisation de cette étude	
	Participer au réseau national d’échange sur la TI et s’aider de l’étude de l’ADEME	2 ^{ème}
	Poser un diagnostic sur la situation du service	semestre
	Identifier les différentes modes possibles de financements incitatifs et catégoriser les scénarios	2026
	Faire un bilan de la performance et des coûts (évolution de la grille tarifaire, réorganisation des tournées de collecte...)	
	Prise de décision	1 ^{er} semestre 2027
	Si mise en place validée : recrutement d’un.e chargé.e de mission en charge de la mise en place de la tarification incitative selon le scénario retenu (0,5 ETP)	1 ^{er} semestre 2027
Indicateurs de suivi	• Nombre d'habitants couverts par la TI • Quantité de DMA collectés et évolution par rapport aux années précédentes • Coût de la gestion des déchets et évolution de ce coût	
	Description	
Moyens humains	Cheffe de service déchets et futur chargé de mission redevance spéciale de la CCVUSP Bureau d’études	

ACTION 7.3

DISPOSER D'UNE PARFAITE CONNAISSANCE DES COUTS, QUANTIFIER LES DEFICITS FINANCIERS D'INVESTISSEMENT ET IDENTIFIER LES FONDS DISPONIBLES

Contexte	Optimisation du service et bonne utilisation des deniers publics	
Objectifs opérationnels	Avoir des données précises sur les coûts des déchets et les coûts liés à leur gestion Identifier les postes de dépenses et de recettes qui peuvent être optimisés Ajuster les tarifs ou les financements Communiquer sur les indicateurs et les coûts de ce service auprès des élus locaux et des usagers sur le territoire	
Evaluation de l'efficacité	Non défini	
Acteurs concernés	CCVUSP, SYDEVOM04	
	Description	Dates
Mise en œuvre	Former 2 agents de la CCVUSP au remplissage de la matrice « comptacoût » de l'ADEME	
	Travailler sur le document Excel (outils ADEME) pour avoir une traçabilité des coûts de la gestion des déchets	1 ^{er} semestre 2026
	Communiquer les indicateurs et les coûts aux élus et aux usagers	2 ^{ème} semestre 2026
Indicateurs de suivi	Mise à jour du document chaque année	
	Description	
Moyens humains	Cheffe de service déchets et cheffe de service finances de la CCVUSP	

RETROPLANNING

THEMATIQUES	N°	ACTIONS	CALENDRIER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sensibiliser la population aux gestes du tri et susciter le changement	1.1	Sensibiliser les touristes à la prévention et au tri des déchets	Fin 2025 – Début 2026								
			Jusqu'à fin 2029								
	1.2	Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets auprès du grand public (stands, ateliers thématiques, enquêtes de terrain, etc.)	Chaque début d'année								
	1.3	Développer des partenariats avec les établissements scolaires pour mettre en place des actions de sensibilisation aux déchets	Mai-Juin 2026								
			sept-26								
	1.4	Ajouter une communication permanente sur les points d'apports volontaires	Avril-Mai 2026								
Réduire les déchets des professionnels et des activités touristiques	2.1	Sensibiliser et accompagner les acteurs du BTP, les restaurateurs, les commerçants et les agriculteurs au tri des déchets	2025-2026								
			2025-2029								
	2.2	Accompagner les acteurs du tourisme au tri des déchets	2026								
			2025-2029								
	3.1	Développer le compostage individuel	2026								
			2026-2029								
Améliorer le territoire en termes de gestion des biodéchets	3.2	Equiper les communes de composteurs partagés	2026								
			2022-2026								
	3.3	Accompagner les établissements producteurs de déchets alimentaires	2022-2029								
			2022-2029								
	3.4	Etudier et mettre en place une collecte des déchets alimentaires dans les zones de forte production	été 2025								
			été 2025								
			hiver 2025-2026								
			hiver 2025-2026								
	3.5	Créer une plate-forme de compostage en déchetterie	2025								
			2026-2027								
			2027								
	3.6	Broyer les déchets verts et assurer l'approvisionnement en broyat pour le compostage	2023 à partir de 2023								
			2023 -2029								

THEMATIQUES	N°	ACTIONS	CALENDRIER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
4 Améliorer le territoire en termes de gestion des déchets	4.1	Optimiser les déchetteries du territoire	2025-2026								
			2025-2027								
	4.2	Assurer un maillage optimal en PAV	2018-2025								
			2025-2026								
			2026-2027								
	4.3	Exercer le pouvoir de police des déchets pour lutter contre les incivilités	2025								
			2026								
5 Augmenter la durée de vie des produits	5.1	Contribuer au développement du réemploi des emballages	2027								
			2027-2028								
	5.2	Promouvoir et accompagner la mise en place d'ateliers de réparation sur le territoire	S2 2026								
			2026								
	5.3	Mettre en place un espace de réemploi de matériaux et autres objets en déchetterie	2026								
6 Être éco-responsable	6.1	Développer l'exemplarité des pratiques de la CCVUSP et des administrations publiques sur le territoire	2027								
			2027-2028								
	6.2	Proposer un accompagnement aux organisateurs d'évènements pour la gestion de leurs déchets	Printemps 2026								
7 Utiliser des instruments économiques	7.1	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une redevance incitative et dégressive pour les professionnels	S2 2026								
			S1 2027								
	7.2	Réaliser une étude faisabilité pour la mise en place de la tarification incitative sur le territoire	S2 2026								
			S1 2027								
			S1 2027								
			S1 2026								
	7.3	Disposer d'une parfaite connaissance des coûts, quantifier les déficits financiers d'investissement et identifier les fonds disponibles	S2 2026								

LEXIQUE

Liste des sigles et des acronymes :

SIGLE	SIGNIFICATION
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOM	Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces
AGEC (loi)	Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi)
BOM	Benne à ordures ménagères
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCES	Commission consultative d'élaboration et de suivi
CCVUSP	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
COPIL	Comité de pilotage
CS	Collecte sélective
DDS	Déchets diffus spécifiques
DMS	Déchets ménagers spéciaux
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE / D3E	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DDS	Déchets diffus Spécifiques
DGF	Dotation Générale de Fonctionnement
DMA	Déchets ménagers et assimilées
DMS	Déchets ménagers spéciaux
DV	Déchets verts
ESS	Economie sociale et solidaire
EPCI	Etablissements publics de coopération intercommunale
ECT	Extension des consignes de tri
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
OMA	Ordures ménagères et assimilées
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PàP	Porte-à-porte
PAV	Point d'apport volontaire
PLP	Programme local de prévention
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PNPD	Plan national de prévention des déchets
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SPPGD	Service Public de Prévention et Gestion des Déchets
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TI	Tarification Incitative
TLC	Textiles, Linges et Chaussures